





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-307**

Séance publique du

29 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150629- lmc168954-DE-1-1
Date de signature : 02/07/2015
Date de réception : jeudi 2 juillet 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PROPOSITIONS POUR LA VALORISATION DE LA BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN-
AUTORISATION DE PROGRAMME- FICHE OPERATION-AUTORISATION DE RECRUTEMENT DU
MAITRE D'OEUVRE ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Le 29 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Christian ROLANDO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Madame Dominique AUGÉY, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
 Direction Des Musées & Du
 Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 29 JUIN 2015

Nomenclature : 8.9
 Culture

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard, Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PROPOSITIONS POUR LA VALORISATION DE LA BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN- AUTORISATION DE PROGRAMME- FICHE OPERATION-AUTORISATION DE RECRUTEMENT DU MAITRE D'OEUVRE ET DEMANDES DE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes cher(e)s collègues,

La bastide du Jas de Bouffan, située à moins de deux kilomètres à l'est de la ville ancienne, a donné son nom au quartier qui fête cette année ses 40 ans. Cette maison a été construite au XVIIIe siècle mais s'illustre surtout pour avoir été pendant 40 années la propriété de la famille Cézanne dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Paul Cézanne y a peint de nombreuses œuvres : ce lieu s'avère majeur pour la connaissance du peintre.

Aujourd'hui, le parc (réduit par des amputations anciennes), la bastide et les dépendances sont classés au titre des monuments historiques. A l'exception de la ferme, dont l'acquisition est en discussion, l'ensemble appartient à la ville. Nos propositions pour la découverte du peintre Paul Cézanne doivent être améliorées : si les carrières de Bibémus ont été revalorisées dans leur présentation en 2006, demeurent des problèmes d'accès. Le site des Lauves peut atteindre une plus grande qualité d'offre en rendant à l'atelier toute son ampleur d'origine. Des circuits de découverte des paysages cézanniens sont à créer : zones de la Constance, Bellevue mais aussi en ville, etc. Dans ce contexte, la bastide du Jas de Bouffan a vocation à devenir le lieu principal d'accueil du public et à fonctionner comme la porte d'entrée de la découverte de Cézanne pour inciter les visiteurs à retrouver les autres lieux progressivement améliorés.

Pour une meilleure connaissance de ce site classé, nous avons fait procéder à un diagnostic complet au plan historique, documentaire et architectural: celui-ci vient de nous être remis. S'agissant du projet, présenter le rez-de-chaussée de la bastide comme à l'époque de Cézanne

s'impose assez aisément; le premier étage (environ 170m² utiles) s'avérant dévolu à des expositions d'artistes en regard avec le peintre et le dernier étage, à l'exception de l'atelier, sera réservé aux locaux techniques et à l'administration. Le parc retrouvera son attrait du début du XXe siècle quand il a été réaménagé.

Il s'agit là d'un cadre général qui après consultations diverses fait consensus. Cependant, le projet scientifique et culturel doit être rédigé et de nombreux obstacles se présentent encore : accès au site, nuisances sonores de l'autoroute à proximité, stationnement, etc. C'est la raison pour laquelle l'agence d'urbanisme du pays d'Aix (A.U.P.A) est associée à la réflexion qui ne peut qu'être transversale et multidisciplinaire.

Un comité de pilotage se réunira dès juillet 2015, il sera complété d'un comité technique coordonné par la Direction des musées et du patrimoine culturel. Il est possible de valoriser ce lieu dans un délai raisonnable.

Le classement au titre des monuments historiques de cette propriété nous aidera à obtenir des subventions conséquentes qui peuvent atteindre plus de 60 % du coût prévisionnel, qui, toutes opérations comprises s'élève à 2 353 097,55 euros H.T hors muséographie (voir fiche d'opération jointe). Cette opération fait l'objet d'une inscription au plan pluriannuel de la collectivité et son financement est inscrit au contrat communautaire pluriannuel avec la C.P.A.

Il vous est donc proposé de valider le principe de la restauration des bâtiments et du parc de la bastide du Jas de Bouffan, de recruter, dès cette année 2015, le maître d'oeuvre qualifié pour la conduite de l'ensemble des travaux.

En 2015, la somme de 150 000,00 € (cent cinquante mille euros) correspondant aux honoraires de maîtrise d'oeuvre y compris les missions S.P.S, contrôle technique et études diverses est d'ores et déjà provisionnée et fait l'objet d'une inscription au chapitre 324 2135 903 144 votée au budget primitif 2015.

En conséquence, mes cher(e)s collègues, je vous demande de bien vouloir :

CONFIRMER votre volonté d'une révision des propositions de la ville pour la découverte de l'oeuvre de Paul Cézanne et accepter la création du comité de pilotage et du comité technique des sites cézanniens,

DONNER votre accord de principe pour la réalisation de ces travaux définie dans la fiche opérationnelle ci-jointe,

AUTORISER dès cette année le recrutement du maître d'oeuvre dont l'objectif sera d'établir les dossiers de consultation des entreprises : la somme de cent cinquante mille euros étant inscrite au chapitre 324-2135-903 de la Direction des musées et du patrimoine culturel au budget primitif 2015,

AUTORISER Madame le Maire ou madame l'adjoint délégué au patrimoine et aux musées ou monsieur l'adjoint délégué aux marchés publics à signer les marchés publics après attribution, ses éventuelles reconductions et tout document s'y rapportant, avec les entreprises ou groupements d'entreprises retenus par la commission d'appel d'offres,

AUTORISER Madame le Maire ou l'adjoint délégué au patrimoine et aux musées, à solliciter auprès de tous nos partenaires (DRAC PACA, Région PACA, Département et Communauté du Pays d'Aix) les subventions et fonds de concours au plus fort taux possible.

AUTORISER Monsieur le trésorier municipal à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2015-307 - PROPOSITIONS POUR LA VALORISATION DE LA BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN- AUTORISATION DE PROGRAMME- FICHE OPERATION-AUTORISATION DE RECRUTEMENT DU MAITRE D'OEUVRE ET DEMANDES DE SUBVENTION-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix en Provence
LA VILLE

Direction des musées et du patrimoine culturel

DEMANDE DE CREATION
FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

OBJET :

**Restauration de la
Bastide du Jas de Bouffan ; dite bastide
Cézanne**

Période de la réalisation : durée globale estimée des travaux 30 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux, MOE prévue au second semestre 2015.

Désignation de la dépense	ESTIMATIONS HT	Observations
Maîtrise d'oeuvre	156 814,74 € HT	7 % Montant HT des travaux
Mission CSPS	10 000,00 €	Marché existant A13005
Mission Contrôle technique	10 000,00 €	Marché existant A 12092
Total Services	176 814,74 € HT	

Désignation de la dépense	ESTIMATIONS HT	Observations
Lot 1 : maçonnerie, taille de pierre, consolidation des structures	655 369,55 €	Coût prévisionnel des travaux résultant du diagnostic et des études de maîtrise d'oeuvre (P.A.T)
Lot 2 : Ferronnerie	36 200,00 €	
Lot 3 : Menuiserie	153 310,00 €	
Lot 4 : charpente, couverture	113 000,00 €	
Lot 5 : plâtrerie, gypserie	220 530,00 €	
Lot 6 : Décors peints, papiers peints	57 400,00 €	
Lot 7 : électricité, éclairage	168 320,00 €	
Lot 8 : chauffage, climatisation, plomberie	186 350,00 €	
Lot 9 : jardin, plantes	362 018,00 €	
Lot 10 : Réseau hydraulique	150 600,00 €	
Lot 11 : fontaine et statuaire	150 000,00 €	
Lot 12 : ascenseur	100 000,00 €	
Total Travaux	2 353 097,55 € H.T	
Coût Total Travaux + MOE	2 529 912,29 € H.T	
T.V.A	505 982,46 €	
Total T.T.C	3 035 894,75 € T.T.C	